

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19

N° 2023-2-9

L'an deux mil vingt-trois,
Le 3 avril à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Monsieur Philippe CARIOU est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Excusés : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel.

Absente : LE BOSSER Olivia.

Objet : RENOVATION et ISOLATION DE L'ATELIER COMMUNAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire explique que l'atelier communal a été construit en 1992 et ne répond plus aux normes de sécurité et de conformité énergétique.

Cet hiver, une partie du chéneau s'est décrochée de la toiture tombant devant l'accès au hangar. L'ensemble du bâtiment présente donc un degré de dangerosité qu'il convient de régler de manière urgente.

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé de reprendre l'entièreté de la charpente et de la couverture. Il est également proposé afin de mettre en conformité énergétique le bâtiment en isolant la partie vestiaire et pause.

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à 99 270.00 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Charpente métallique	10 140.00 €
Couverture	42 660.00 €
Bardage métalliques isolés	32 500.00 €
Serrurerie	13 970.00 €
TOTAL	99 270.00€
Subvention Pacte Finistère	30 000.00 €
Autofinancement	69 270.00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230403-DCM2023_2_9-DE

Il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention, au conseil départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030, à hauteur de 30.000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les travaux de rénovation et d'isolation de l'atelier communal,
- **ADOpte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention de 30.000€ au Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

Le Maire,
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr